

Quel avenir pour l'industrie française ? Objectifs et défis de la politique industrielle

Milena Gradeva

Note du CEP
Juillet 2014

Quel avenir pour l'industrie française ? Objectifs et défis de la politique industrielle

La crise économique, le niveau élevé du chômage, la détérioration des finances publiques et la reprise qui se fait attendre ont contribué à la remontée dans le débat public des questions sur le positionnement de l'économie française sur les marchés mondiaux et sur les orientations futures à prendre. Ces interrogations sont renforcées, d'une part, par les performances inégales des économies, développées et émergentes, dans un contexte mondial encore très marqué par la crise économique et, d'autre part, par les changements technologiques rapides transformant un grand nombre de productions et nécessitant des adaptations significatives du marché du travail. A la demande des derniers gouvernements, plusieurs rapports sur les forces, les faiblesses et les perspectives de l'économie française ont été réalisés pour nourrir la réflexion sur les choix d'orientation de la France. Malgré un consensus large sur l'imbrication croissante entre industrie et services, une opposition entre les modèles économiques industriel et serviciel entre lesquels la France « doit » choisir apparaît toujours dans le discours de plusieurs acteurs. La politique économique actuelle se veut résolument orientée vers le soutien et le développement de l'industrie qui « doit, plus que jamais, jouer un rôle majeur d'entraînement de l'économie pour la croissance, l'emploi et l'innovation » (Lettre de mission de Louis Gallois [25]). La formulation, la négociation et la mise en place des nouvelles politiques industrielles reposent sur des structures et des mécanismes multiples, certains nouvellement créés, d'autres impliquant la négociation entre partenaires sociaux. Toutefois, leur articulation et leur efficacité restent à découvrir et la cohérence entre les différentes mesures et par rapport aux objectifs affichés est remise en question par certains acteurs. Des interrogations persistent également sur la pertinence même de mener des actions en faveur de l'industrie.

Le débat sur le poids relatif souhaitable de l'industrie et des services dans l'économie française et les perspectives des activités manufacturières dans les économies développées sont présentés dans la première partie de cette note. La deuxième partie revient sur les initiatives majeures du gouvernement actuel pour redynamiser la production industrielle en France et pallier certaines faiblesses de son modèle productif. Certains questionnements sur la nature, les modalités et la mise en œuvre de ces mesures font l'objet de la troisième partie.

1. Quel modèle productif : industrie ou services ? Industrie et services ?

Plusieurs indicateurs traduisent les difficultés de l'économie française dans le contexte d'un marché mondialisé : déficit commercial grandissant, taux de chômage élevé, déficit budgétaire et dette publique difficiles à résorber, taux de croissance faible ou inexistant. Même si ces éléments statistiques mènent à un diagnostic peu contesté, les explications des causes de cet état de fait varient et les avis sur les chemins de sortie à privilégier divergent encore plus. Dans le cadre de la recherche d'une nouvelle stratégie pour la France, France Stratégie (anciennement Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP)) a lancé une réflexion sur la construction d'une vision à moyen terme de l'évolution économique souhaitée du pays, sous la question : Quelle France dans 10 ans ?

1.1. Faut-il choisir entre les deux modèles ?

La note d'introduction à ce débat national analyse la stratégie d'insertion internationale de la France en termes de spécialisation dans les activités industrielles et de services [8]. Deux « modèles »

distincts sont opposés : le modèle germano-scandinave industriel et la spécialisation dans les services présente au Royaume-Uni. Le premier, dont l'Allemagne est l'exemple le plus courant, se caractérise par le maintien et le développement de l'industrie manufacturière centrée sur une production haut de gamme de biens de consommation et d'équipement bénéficiant de l'introduction des dernières innovations. Le modèle allemand repose sur une organisation de l'éducation, des modes de financement, du dialogue social et des relations interentreprises présentant des complémentarités qui renforcent la compétitivité de son industrie. Cette construction institutionnelle aurait permis la poursuite du développement des capacités industrielles, à la différence de la plupart des pays industrialisés, et le maintien d'une balance commerciale excédentaire. Le deuxième modèle économique¹, « incarné » par le Royaume-Uni, est centré sur les services échangeables, notamment dans le domaine de la finance. Ici, la construction et les interactions entre les différentes dimensions sociales et économiques contribuent au développement économique basé sur les services, alors que l'industrie est progressivement abandonnée [21].

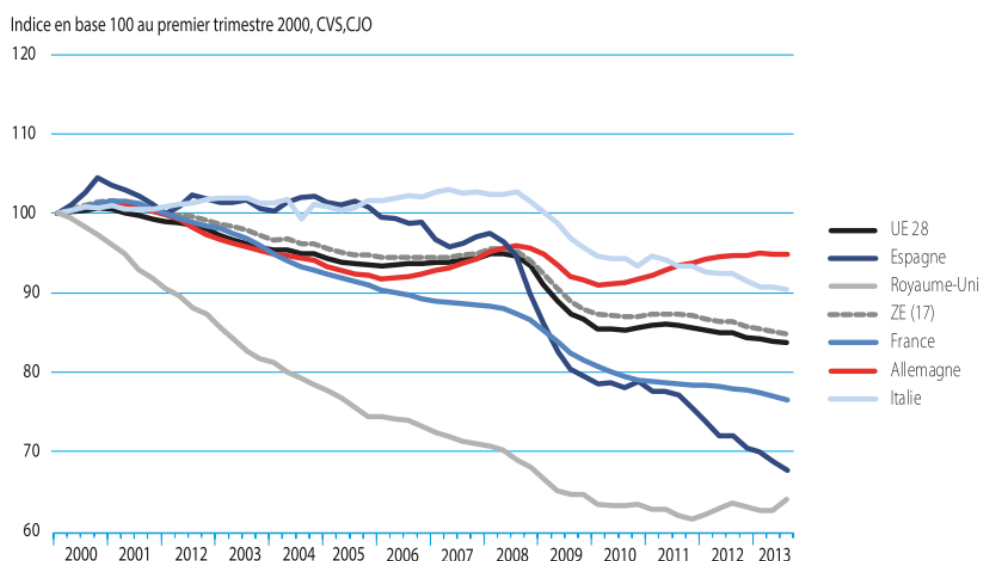
La France semble avoir actuellement une situation intermédiaire sans bénéficier d'une position comparable aux pays de référence ni dans l'industrie, ni dans les services. Pour André Gauron, la France a clairement fait le pari des services mais sans disposer des avantages de la Grande-Bretagne dans le domaine de la finance [26]. Cette orientation ainsi que les évolutions des chaînes de valeur globales ont entraîné un affaiblissement progressif de l'industrie française et une perte de parts de marché sur les marchés mondiaux, notamment en comparaison avec son principal concurrent, l'Allemagne. L'industrie étant la source principale d'investissement, d'innovations et d'exportations et étant caractérisée par une meilleure productivité et des emplois en moyenne mieux rémunérés que dans les services, l'affaiblissement de la position du secteur industriel français contribuerait fortement aux difficultés économiques de la France. Jugeant la structure économique actuelle insatisfaisante, la *Note d'introduction* au débat national sur le modèle productif de France Stratégie s'interroge sur la manière dont la France doit s'insérer dans le commerce mondial. Actuellement, les exportations françaises sont majoritairement industrielles (75% en 2012 [29])² alors que la part des services en France est prédominante tant dans l'activité économique (79% du PIB en 2012, [2]) que dans l'emploi (77%, [29]).

Le questionnement sur la position à adopter face au choix entre industrie et services s'inscrit dans le contexte d'une réduction de la part de l'industrie dans le PIB et dans l'emploi dans la plupart des pays développés (Graphique 1, [10 ; 37]). Cette tendance serait même mondiale et ne se limiterait pas qu'aux seuls pays développés [20 ; 23]. La perte de vitesse de l'industrie s'explique par l'action conjointe de plusieurs facteurs agissant à la fois du côté de l'offre et de la demande, parmi lesquels peuvent figurer des problèmes de compétitivité [21]. L'évolution structurelle de l'économie entraîne une baisse du poids relatif du secteur industriel au profit des services dont la demande croît plus rapidement dans les économies riches et la productivité apparente moins rapidement.

¹ André Gauron [26] propose une distinction plus fine entre le modèle serviciel atlantiste (Royaume-Uni, France) et le modèle serviciel méditerranéen. Selon cet auteur, les activités dominantes dans ce dernier modèle sont le tourisme et l'immobilier.

² Les services représentent 55% de la valeur des exportations brutes totales si le commerce extérieur est analysé en termes d'échanges en valeur ajoutée selon l'analyse de l'OCDE du 16 janvier 2013 (<http://www.commerce-exterieur.gouv.fr/commerceexterieur/echanges-valeur-ajoutee-nouvelle-analyse-commerce-exterieur>).

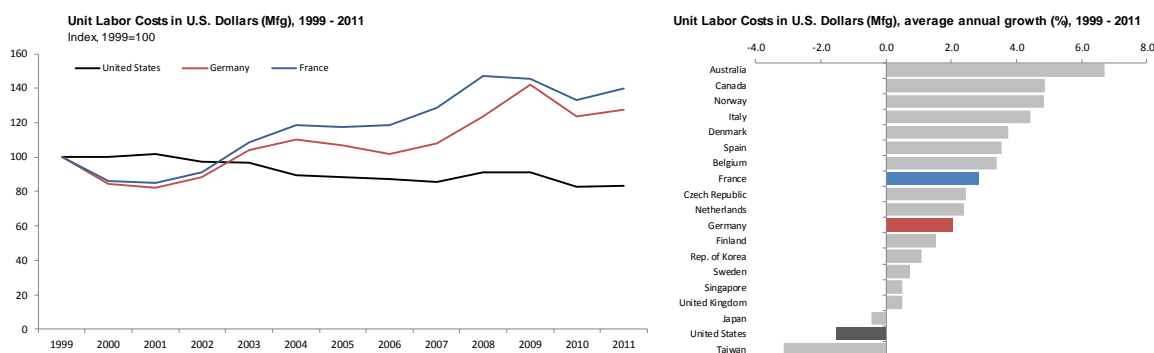
Graphique 1. Emploi salarié dans l'industrie manufacturière par pays



Source: Eurostat à partir du Rapport 2013 du CNI

D'autres facteurs y contribuent également: la baisse des prix des biens manufacturés grâce à l'augmentation de la productivité et le fait que certaines activités externalisées ne sont plus comptabilisées dans le périmètre du secteur industriel (par exemple la logistique). Ainsi, sans être la seule cause du déclin de l'industrie, la baisse de compétitivité peut aussi y contribuer lorsque le coût de production est trop élevé par rapport au niveau de gamme des produits. Les comparaisons de compétitivité sur le critère du coût salarial³ placent la France en léger désavantage par rapport à son principal concurrent, l'Allemagne. L'écart entre les coûts salariaux n'explique pas seul la désindustrialisation plus rapide de la France (Graphique 2, [45]). Les prix des autres intrants (consommations intermédiaires, foncier, énergie) ont également augmenté plus rapidement en France [23]. La question du positionnement qualitatif des produits apparaît ainsi particulièrement importante pour le maintien de l'industrie française (voir partie 2.1.).

Graphique 2. Evolution des coûts unitaires du travail dans l'industrie manufacturière (Etats-Unis, Allemagne, France, 1999-2011, en dollars)



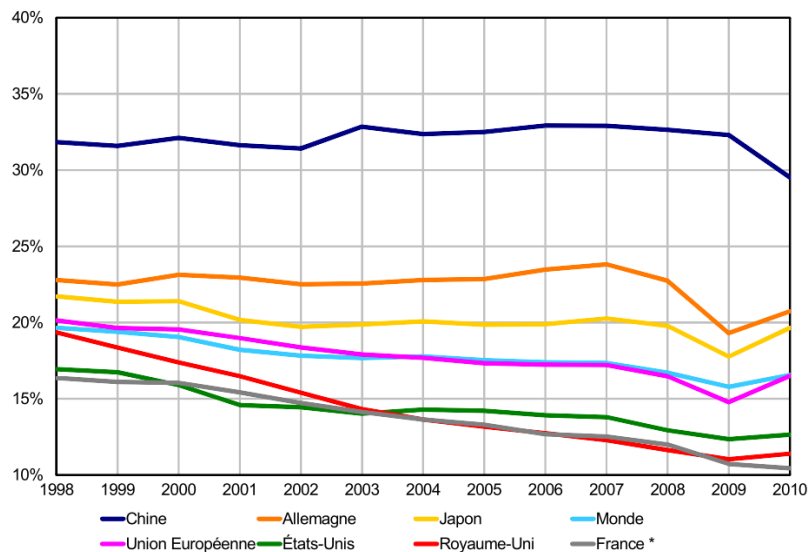
Source: U.S. Bureau of Labor Statistics, Division of International Labor Comparisons

Cette tendance « naturelle » de recul de l'industrie est cependant source de préoccupations pour certains pays à cause de son rôle moteur pour l'accroissement de la productivité, l'innovation et les

³ L'évolution des coûts salariaux est le résultat de l'action de plusieurs facteurs : l'augmentation des salaires et des charges mais aussi les effets de composition (augmentation du poids des secteurs se caractérisant par des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés) et l'externalisation vers les services des activités annexes moins rémunérées [10].

exportations. En ce sens, développer un tissu industriel compétitif est perçu comme essentiel pour la croissance des économies nationales et la perte de maîtrise technologique comme un phénomène particulièrement néfaste [21]. Malgré la tendance générale de réduction de son poids dans les économies, la taille du secteur industriel ainsi que le rythme de désindustrialisation varient considérablement entre les pays développés (voir Graphique 3). Ainsi, les pays qui souhaitent maintenir leur spécialisation industrielle recherchent des mécanismes et des politiques publiques qui leur permettront de conserver ou de reprendre leurs positions sur le marché. Le « renouveau » de la politique industrielle en France et plusieurs initiatives gouvernementales récentes s’inscrivent dans cette démarche [10].

Graphique 3. Poids de l’industrie manufacturière[§] dans le PIB



Source : Banque Mondiale, World Development Indicators à partir de la Lettre Trésor-Eco, n°124

[§] Inclut les industries agro-alimentaires mais exclut les industries extractives, la construction et l’énergie.

*Le chiffre pour 2010 a été extrapolé dans la Lettre Trésor-Eco à partir de données de l’Insee.

La conclusion sur la nécessité de redresser l’industrie française n’est pas unanimement partagée : la montée des services fait partie du développement structurel d’une économie et, pour certains économistes, on ne peut inverser cette tendance. Ainsi, selon Landier et Thesmar [34], il est inutile de dépenser les ressources publiques limitées pour essayer de maintenir sur le territoire français des activités dépassées, tout comme il aurait été vain de chercher à préserver la spécialisation agricole de la France à l’époque de l’industrialisation. De ce point de vue, le développement économique français passerait par l’abandon de la plupart de la production manufacturière, que les pays émergents seraient plus à même à réaliser, et par la préparation au passage à une « économie post-industrielle moderne » composée d’un secteur high-tech relativement petit et de grands secteurs de services.

Sans que les deux « modèles » soient complètement binaires, ce débat sur les choix de spécialisation alternatifs entre industrie et services intervient paradoxalement dans un contexte où plusieurs acteurs s’accordent sur le fait que la frontière entre les deux secteurs est de moins en moins claire et que de nombreuses interdépendances existent entre ces deux types d’activités⁴. Selon McKinsey [37], 30 à 55% des emplois industriels dans les économies développées sont du type services et ne

⁴ Les entreprises industrielles peuvent avoir à la fois une production de services pour compte propre (comptabilité, R&D, commercialisation) et proposer des services à des clients extérieurs (installation, maintenance). Dans le modèle de l’entreprise « sans usine », la firme industrielle externalise au maximum la fabrication des biens pour se concentrer sur des activités de services, le développement et la commercialisation [12].

participent pas directement à l'activité de fabrication (non-production jobs). En France, en 2007, les services représentent 11,4% de la production vendue par les entreprises manufacturières [12]. Près de 83% de celles-ci ont une production de services pour des clients extérieurs et 26% ne vendent que des services. L'étude de Coe-Rexecode sur les services de prestations intellectuelles souligne leur importance pour la compétitivité des exportations industrielles, les achats de ces services étant évalués à près de 5% de la valeur de la production du secteur industriel [19]. Une note du Centre d'analyse économique propose de repenser la définition de l'industrie en tenant compte de cette imbrication croissance avec les services [22]. Dans le rapport de la commission *Innovation 2030* présidée par A. Lauvergeon, la distinction entre industrie et services n'est pas retenue. Ce rapprochement entre les deux types d'activités amène Xerfi à voir l'entrée de la France dans un troisième âge industriel, celui de l' « hyper-industrie servicielle », renforcée par la multiplication et l'essor des marchés bifaces et des plateformes B2B et B2C⁵ [41].

1.2. Une seconde vie pour l'industrie dans les pays développés ?

La mondialisation rapide des activités industrielles a été marquée par l'accroissement significatif des capacités productives des économies en développement, une tendance renforcée par l'émergence de nouveaux marchés et concurrents dans ces pays. Une série de facteurs a contribué à la fragmentation des chaînes de valeur et à leur transformation en de complexes réseaux globaux. Parmi ces mutations, trois ont fortement favorisé la dispersion géographique des chaînes de valeur : l'émergence de nouvelles classes moyennes dans les pays en développement, la multiplication des accords de libre-échange et la diffusion rapide des technologies numériques [49]. Le transfert de certaines étapes de la production vers des pays en développement afin de bénéficier du faible coût de la main-d'œuvre locale a eu pour conséquence de contribuer à l'allongement de la durée de vie des techniques de fabrication à forte intensité en travail peu qualifié [41].

Face à ce mouvement de mondialisation des activités industrielles, une nouvelle tendance à la régionalisation des chaînes de valeur autour des principaux pôles de demande semble se développer. Pour certains, il s'agit de l'amorce d'un mouvement de retour des entreprises industrielles des économies développées vers leurs pays d'origine qui doit être encouragé par des actions de la part des Etats et des organisations industrielles. Son ampleur reste limitée⁶ et concerne actuellement surtout les Etats-Unis, en grande partie parce que le mouvement initial de délocalisation y a été beaucoup plus prononcé qu'en Europe [46]. Néanmoins, ces cas de retour suggèrent que les choix de lieux d'implantation des entreprises industrielles ne dépendent plus majoritairement du coût du travail et que le poids dans ces décisions d'autres éléments, tels que la qualité des produits et la logistique, est croissant.

Plusieurs facteurs contribuent à ce mouvement de balancier qui permettrait à l'industrie de retrouver une place dans les économies occidentales. La concentration des opérations dans des zones de forte demande permet de réduire l'exposition aux risques d'approvisionnement liés aux chaînes de valeur éclatées ainsi que d'améliorer sa réactivité face à une demande de plus en plus diversifiée, y compris dans les pays émergents [38]. Selon le rapport du Forum économique mondial [49], trois facteurs macroéconomiques favoriseront également de façon significative la régionalisation des activités industrielles : le protectionnisme grandissant dans les relations internationales économiques, la volatilité croissante des taux de change et l'effacement très

⁵ Des marchés qui mettent en relation deux catégories distinctes et indépendantes de clients par l'intermédiaire d'un agent ou d'une « plateforme » (par exemple Visa). Selon Xerfi, l'emboîtement de plateformes B2B (business-to-business) et B2C (business-to-consumer) à l'image d'Amazon et de MFG.com fournit un cadre pour l'organisation de l'ensemble de la production et de la conception [41].

⁶ Il existe peu de données sur l'ampleur du phénomène mais il semble que dans la plupart des cas les entreprises ne rapatrient qu'une part de la production délocalisée et que souvent ce mouvement est lié à l'automatisation de la production. Un chiffre plus systématique existe pour l'Allemagne [32 ; 33].

progressif des écarts dans le coût du travail entre pays développés et en développement⁷. Ainsi, le recentrage de la croissance sur les pays développés, les possibilités ouvertes par la baisse des écarts de coûts et la robotisation ainsi que les exigences de traçabilité et d'adaptation des produits permettraient à la France de reconstruire une économie basée sur une imbrication harmonieuse entre industrie et services [41].

Suite à ces évolutions, l'analyse du repositionnement géographique de l'industrie en termes de d'off-et de re-shoring (dé- et re-localisation) n'est plus réellement adaptée selon le cabinet McKinsey qui met l'accent sur la perspective du « next-shoring » (implantation de proximité⁸). Celle-ci souligne la nécessité de se rapprocher de la demande et des ressources de l'innovation, deux aspects majeurs de la compétitivité sur les marchés mondiaux [38]. L'importance grandissante de la proximité des marchés apparaît clairement dans l'étude « Relocalisations d'activités d'industrielles en France », dans laquelle les problèmes de logistique liés à la production à l'étranger sont le motif le plus fréquent des relocalisations [5 ; 15].

Mais qu'est-il possible d'attendre d'un tel renforcement de l'industrie pour les économies développées ? Outre les raisons déjà évoquées, - le rôle déterminant de l'industrie pour l'innovation et pour les exportations- un effet d'entraînement sur le reste de l'économie est aussi cité pour justifier la nécessité de réindustrialiser la France [20]. Avec l'imbrication entre activités industrielles et de services, la perte des productions manufacturières entraînerait également la perte des prestations de services liées. Cet effet d'entraînement n'est cependant pas que unidirectionnel. Le développement des services peut aussi avoir un effet positif sur l'industrie. Beaucoup d'activités de services nécessitent des produits manufacturiers (par exemple, les télécoms) et certaines entreprises servicielles ont une production propre de biens pour autrui [3 ; 12]. La croissance industrielle peut ainsi contribuer considérablement à la création d'emplois, à la fois directement et indirectement, au travers des consommations intermédiaires et des services liés.

Cette vision pourrait, toutefois, se révéler trop optimiste. La réorganisation des chaînes de valeur peut favoriser le développement des activités industrielles en France mais le retour de la production ne signifie pas nécessairement le retour de l'emploi. Selon certains économistes, la future croissance industrielle reposera sur l'automatisation et la robotisation, ce qui n'entraînera pas une création massive d'emplois, du moins dans un premier temps [41]. Le perfectionnement des robots leur permet de remplacer l'intervention humaine dans un nombre croissant de tâches dans l'industrie et dans les services, notamment dans ceux de nature routinière [1]. Cette vision d'une industrie d'avenir très automatisée, voire d'une industrie « sans usine », est également partagée par Landier et Thesmar pour qui les inexorables évolutions de l'économie mèneront à une structure organisée autour d'un petit segment entrepreneurial innovant au sein duquel se confondront activités industrielles et de services, et d'un grand secteur serviciel, composé notamment de services à la personne [34]. Actuellement, une tendance à la polarisation des emplois est effectivement observée en Europe suite à la contraction, durant la crise, de l'emploi de rémunération intermédiaire qui a été concentrée dans l'industrie et dans la construction [16]⁹. France Stratégie fait également le constat d'une polarisation croissante de l'emploi en France aux extrêmes de l'échelle des qualifications [8 ; 23]. Une telle spécialisation duale dans les services peu qualifiés et très qualifiés entraînerait un creusement important des inégalités. Cela soulève la question de la désirabilité de cette orientation

⁷ La baisse des écarts dans le coût du travail est la conséquence de la hausse des rémunérations dans les pays émergents et du maintien à niveau assez stable des salaires dans les pays occidentaux. [15 ; 49].

⁸ Toutes les entreprises ne seront pas concernées par le mouvement des relocalisations puisque la compétitivité-prix qu'une implantation à l'étranger peut assurer, restera déterminante pour beaucoup d'entre elles.

⁹ Contrastant avec la variété des trajectoires nationales de l'emploi d'avant la crise, sa persistance n'est toutefois pour le moment pas démontrée. Pour un aperçu des statistiques et des analyses existantes sur la question de la polarisation de l'emploi, voir J. Fayolle [18].

économique, d'autant plus que les postes à faible qualification sont souvent des emplois de faible qualité (peu rémunérés, à temps fragmenté et offrant peu de possibilités de promotion) [36].

La question des perspectives pour l'emploi dans un environnement valorisant fortement l'innovation et l'automatisation n'est pas anodine. Jusqu'ici, les innovations majeures qui ont transformé le travail de production et rendu obsolètes certains types d'emplois ont également créé de nouvelles opportunités et formes de travail après une période d'adaptation sociale. Reste à savoir si la vague d'innovations actuelle fera de même ou bien, si la place du travail dans les occupations humaines déclinera à cause de l'automatisation [47 ; 48].

2. Du diagnostic aux initiatives

Les nombreuses annonces gouvernementales en direction de l'industrie indiquent que celle-ci est revenue au centre des préoccupations publiques. Une série de rapports d'organismes publics et privés ont, depuis plusieurs années, cherché à identifier les fragilités du système productif français et à proposer des mécanismes qui encourageront le renforcement du tissu industriel français et permettront à la France de retrouver sa position sur les marchés internationaux [45]. Dans cette lignée, plusieurs des initiatives récentes ont eu pour objectif d'établir les grandes orientations à donner au développement des activités manufacturières en France : le rapport sur l'état de l'industrie française de Louis Gallois et le *Pacte pour la compétitivité* qui l'a suivi, l'élaboration des contrats de filières au sein du Conseil national de l'industrie, les 34 plans de *La nouvelle France industrielle* développés par le ministère du Redressement productif, en collaboration avec le Conseil national de l'industrie (CNI), et le rapport sur les enjeux technologiques et industriels d'avenir de la commission *Innovation 2030*, présidée par A. Lauvergeon, qui a établi des domaines de priorité à long terme de la politique industrielle. Ces travaux ont été à l'origine de plusieurs mesures en direction de l'industrie.

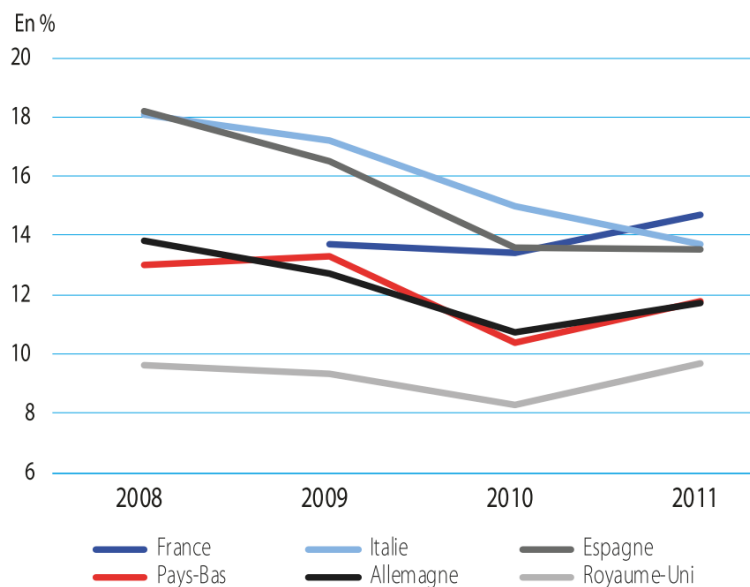
2.1. Les sources de difficultés pour le secteur industriel

Ces travaux d'analyse s'accordent sur les principales causes de l'affaiblissement de l'industrie française que France Stratégie situe sur 3 niveaux : macroéconomique, microéconomique et systémique. Ces conclusions ont servi de point de départ pour les stratégies de réindustrialisation de la France avancées par les trois initiatives (rapport Gallois, *La nouvelle France industrielle* et la commission *Innovation 2030*).

L'approche macro-économique souligne les déséquilibres générés par l'évolution des coûts et par les effets du recul de l'industrie. Le constat est celui d'une baisse de la rentabilité des entreprises qui limite leurs capacités d'investissement, d'innovation et d'exportation. Ces difficultés de l'industrie contribuent par ailleurs au déficit de la balance commerciale [20]. La baisse des parts de marché à l'exportation et la pénétration étrangère croissante sur le marché intérieur français résultent d'une adaptation insuffisante de l'offre de l'industrie française à l'évolution de la demande intérieure et extérieure. Cette tendance s'explique notamment par le positionnement qualitatif des produits français : surtout en moyenne gamme, très dépendants de leur compétitivité-prix [6 ; 10 ; 20 ; 25]. Les coûts de production étant supérieurs en France par rapport aux pays concurrents à qualité donnée, les productions françaises sont peu compétitives, ce qui oblige les entreprises à baisser leurs marges pour préserver leurs positions sur les marchés. L'investissement s'en trouverait restreint, ce qui aurait pour conséquence d'empêcher la montée en gamme des entreprises. Toutefois, le niveau d'investissement dans l'industrie française situe la France plutôt favorablement par rapport à ses principaux concurrents européens (Graphique 4). Les difficultés proviendraient ainsi plutôt du fait que l'investissement paraît insuffisamment productif [40]. Les problèmes pour la compétitivité des

produits manufacturés français découleraient de son utilisation : l'investissement en France est insuffisamment orienté vers l'innovation et l'automatisation¹⁰.

Graphique 4. Taux d'investissement de l'industrie manufacturière dans les principaux pays de l'Union Européenne



Source : Eurostat à partir du Rapport 2013 du CNI

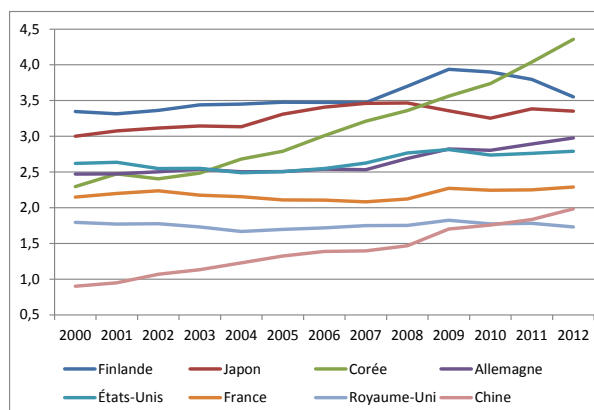
La pression concurrentielle sur les entreprises françaises est forte également dans le haut de gamme. Leur positionnement sur les marchés est difficile, la compétitivité hors-prix de leurs produits étant insuffisante par rapport à celle de leurs concurrents. La France a des positions fortes dans le secteur de la mode et du luxe ainsi que dans quelques secteurs de haute technologie particuliers (aéronautique, TGV, nucléaire, pharmacie). En dehors de ces domaines, d'autres produits haut de gamme, notamment allemands, sont déjà ancrés sur les marchés internationaux. Les avantages de la France se situent dans l'industrie du luxe et dans des secteurs dont les débouchés dépendent de quelques entreprises, ce qui se révèle insuffisant pour créer un effet d'entraînement fort sur le reste de l'économie. Les effets négatifs de la spécialisation sectorielle sont renforcés par l'orientation géographique des exportations françaises. Ces dernières ne ciblent pas suffisamment les pays émergents à forte croissance [23 ; 45].

Une autre cause des difficultés de montée en gamme des produits français est l'écart dans l'innovation technologique entre la France et ses principaux concurrents. Malgré un soutien substantiel en matière de recherche et développement (R&D) en France, notamment au travers du Crédit d'impôt recherche (CIR), le niveau de la R&D totale et privée reste insuffisant pour assurer la compétitivité française sur les marchés mondialisés (Graphiques 5 et 6 ; [40, 45]). L'observatoire du financement des entreprises attribue cet écart en partie à la spécialisation sectorielle, le poids des

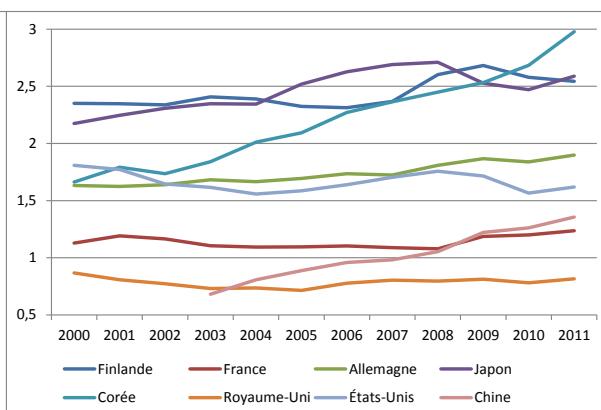
¹⁰ Selon l'enquête de l'INSEE sur l'investissement dans l'industrie (avril 2014), l'investissement de modernisation représente, en 2013, 22% du total de l'investissement (dont 7% sont consacrés à l'automatisation), un niveau proche de la moyenne de 24%, sur la période 1991-2013 (dont 11% pour l'automatisation). En 2013, le reste des dépenses d'investissement se répartit entre l'investissement de renouvellement à 29% (27% en moyenne entre 1991 et 2013), d'extension de capacité à 16% (moyenne 1991-2013 à 16%), d'introduction de nouveaux produits à 13% (14% entre 1991 et 2013) et autres investissements orientés vers la sécurité, l'environnement etc. à 20%, au même niveau que la moyenne entre 1991 et 2013 [31]. Un autre indicateur allant dans ce sens est la relativement faible utilisation de robots dans le secteur manufacturier français : 122 robots pour 10 000 employés en France contre 261 en Allemagne et 159 en Italie [23]. Selon l'Observatoire du financement des entreprises, un élément explicatif serait la part conséquente de l'investissement consacrée à l'investissement immobilier, considéré comme moins productif que les autres actifs [40].

industries intensives en R&D dans la valeur ajoutée se réduisant. Outre le volume de la R&D, accroître les collaborations entre le système d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises est un autre moyen important pour atteindre l'objectif d'une économie à haute valeur ajoutée [23]

Graphique 5. DIRD en pourcentage du PIB



Graphique 6. DIRD financée par les entreprises en pourcentage du PIB



* Dépense intérieure de recherche et développement
Source: OCDE

Au niveau microéconomique, un point est particulièrement mis en avant : la démographie atypique des entreprises françaises, caractérisée par un nombre d'ETI relativement faible qui indiquerait un problème de croissance des PME (Tableau 1). Plusieurs causes de ces difficultés sont évoquées : faible solidarité au sein des filières, rachat des PME par de grandes entreprises, taux de création d'entreprises inférieur à celui de certains pays concurrents, complexité du système fiscal et réglementaire. Les relations clients-fournisseurs fonctionnent sur la base de la mise en concurrence et des résultats immédiats plutôt que sur une collaboration de long terme [3 ; 23]. Le système d'enchères inversées, tout en ayant l'avantage de créer des opportunités de nouveaux partenariats, peut également être à l'origine d'une forte instabilité des commandes contribuant à la fragilisation des entreprises sous-traitantes [41]. Certains grands groupes reportent les coûts et les risques liés à la R&D sur leurs sous-traitants. De même, la pratique de délais de paiement longs par les donneurs d'ordres peut mettre en difficulté les fournisseurs, en particulier lorsque ceux-ci sont des PME. Dans une conjoncture difficile, les clients transfèrent ainsi leurs difficultés vers leurs fournisseurs. Le fonctionnement du marché du travail rajoute des difficultés aux entreprises compliquant leur développement et leur internationalisation : une faible mobilité des travailleurs ; difficultés de recrutement de cadres qualifiés dans les PME ; capacité d'attraction de talents étrangers limitée. Selon une analyse conjointe de certains syndicats et des organisations patronales, les capacités financières limitées des PME et les difficultés de financement figurent également parmi les obstacles à leur croissance [6]. Le même travail met en avant l'importance de la diversité des entreprises, sectorielle et en taille, pour la performance et la solidité du tissu productif.

Tableau 1. Répartition des entreprises de l'industrie manufacturière par taille (2011)

	Micro-entreprises (0-9 salariés)	Petites entreprises (10-49 salariés)	Moyennes entreprises (50-249 salariés)	Grandes entreprises (250 salariés ou plus)
Union Européenne à 27	82,0%	14,0%	3,4%	0,8%
Allemagne	61,3%	28,8%	7,9%	2,0%
Espagne	82,5%	14,6%	2,5%	0,4%
Finlande	81,7%	13,6%	3,8%	1,0%
France	84,9%	11,3%	3,0%	0,7%
Italie	82,5%	15,1%	2,1%	0,3%
Pologne	87,4%	8,2%	3,5%	0,8%
Royaume-Uni	75,9%	18,0%	5,1%	1,1%

Source: Eurostat

Enfin, *au niveau systémique*, la compétitivité industrielle ne repose pas que sur les seules entreprises industrielles mais aussi sur un ensemble de structures économiques, politiques et sociales dont le fonctionnement complémentaire et harmonieux peut être décisif. Selon France Stratégie, les difficultés de l'industrie française sont dues, en partie, aux incohérences entre les différents composants du système productif. Un aspect en relation directe avec l'activité productive est celui des relations interentreprises le long de la chaîne de valeur qui sont, en France, relativement peu collaboratives, comme précédemment évoqué. L'innovation et la formation, qui devraient procurer un avantage compétitif dans une économie mondialisée et tirée par les changements technologiques rapides, ne suffisent pas en France pour porter la montée en gamme et l'acquisition de positions fortes sur de nouveaux marchés. Malgré son institutionnalisation, le dialogue social resterait de qualité très disparate selon les entreprises et les secteurs, ce qui représenterait un obstacle significatif à son efficacité.

2.2. Comment encourager l'industrie en France ? Les propositions de quelques initiatives majeures

Plusieurs analyses et actions récentes ont cherché à identifier les orientations à donner à la politique industrielle annoncée et à suggérer des mécanismes pour renforcer le tissu industriel français. Le rapport Gallois de novembre 2012 a proposé une série de mesures pour pallier les faiblesses de l'industrie et pour encourager les activités manufacturières. Il a été rapidement suivi par l'élaboration, par le gouvernement, du *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, reprenant en grand partie les conclusions et les recommandations du rapport mais ayant une couverture plus large que la seule industrie. A l'heure actuelle, les modalités d'un nouveau pacte, *le Pacte de responsabilité et de solidarité*, cherchant à joindre compétitivité et création d'emplois dans l'ensemble des secteurs économiques, sont en cours de finalisation. Trois initiatives majeures ciblées spécifiquement sur l'industrie ont également été lancées : 1) la réorientation du Conseil national de l'industrie (CNI) et la mise en place des Comités stratégiques de filière (CSF) ; 2) les 34 plans de *La nouvelle France industrielle* présentés par le Ministère du Redressement productif ; 3) le rapport « Un principe et sept ambitions pour l'innovation » de la commission *Innovation 2030*, présidée par Anne Lauvergeon.

2.2.1. Le rapport Gallois et le Pacte pour la compétitivité

Le constat du décrochage industriel fait, le rapport de Louis Gallois identifie une série de domaines structurels dont le fonctionnement représente une entrave ou pourrait contribuer de façon plus significative à la compétitivité des productions industrielles françaises [25]. Selon le rapport, des

améliorations sont à rechercher principalement dans la formation et la recherche, mal articulées avec les besoins de l'industrie ; dans les mécanismes de financement qui pourraient être mieux orientés vers les activités industrielles ; dans les possibilités de croissance des entreprises dont beaucoup ne réussissent pas à franchir le seuil entre PME et ETI ; dans les relations interentreprises le long des chaînes de valeur au sein desquelles les solidarités entre donneurs d'ordres et fournisseurs sont insuffisantes ; enfin, dans le fonctionnement du dialogue social qui éprouve des difficultés à anticiper et à préparer les mutations économiques. Une particularité française de l'organisation des chaînes de valeur par rapport à certains pays concurrents réside dans la délocalisation de certains éléments-clé ce qui a un impact déstructurant sur les filières. Toutefois, la principale source de difficultés pour les entreprises manufacturières françaises est le positionnement qualitatif de leur production. Trop sensible à la compétitivité-prix, il engendre une compression de leurs marges et une réduction de leurs investissements. Un cercle vicieux s'engagerait, ainsi, avec pour conséquences, la perte de parts de marché, la baisse de l'emploi industriel et la diminution de la part de l'activité manufacturière dans le PIB de la France.

Les propositions du rapport correspondent à l'analyse faite des obstacles au développement de l'industrie. Elles cherchent à faire évoluer l'ensemble de la structure institutionnelle dans laquelle opèrent les entreprises pour faciliter leur croissance en s'appuyant sur les points forts de l'économie française. La première série de préconisations vise à encourager la montée en gamme des producteurs industriels pour sortir du cercle vicieux évoqué ci-dessus. Les mécanismes envisagés ont un double objectif : i) favoriser l'investissement en assurant un environnement réglementaire stable et prévisible et l'amélioration de la compétitivité, grâce à une baisse des charges et au maintien du prix avantageux de l'énergie ; ii) stimuler l'évolution qualitative des produits à travers des mécanismes intervenant tout le long du processus de commercialisation, de l'innovation à l'exportation.

Les objectifs des autres mesures proposées sont d'encourager la croissance des entreprises, notamment au seuil critique entre PME et ETI, de renforcer les solidarités entre acteurs dans les chaînes de valeur et au sein des territoires, de répondre aux besoins de compétences en agissant à la fois sur la formation initiale et continue, de compenser les défaillances du financement privé des entreprises. Au-delà des actions très concrètes en faveur des entreprises industrielles, certains aspects plus globaux de la politique industrielle sont également abordés. Le renforcement du rôle des partenaires sociaux et l'instauration d'un dialogue social plus productif pourraient, selon le rapport, contribuer considérablement à l'amélioration des positions de l'industrie française. Au-delà de la dimension nationale, l'analyse s'intéresse également aux réglementations au niveau de l'Union Européenne qui affectent considérablement les contraintes et les opportunités des producteurs français. Ainsi, la réorientation des politiques commerciale et de la concurrence vers le soutien du secteur industriel pourrait renforcer les effets d'une politique industrielle européenne jugée encore assez générale et lacunaire.

Le rapport a été suivi par le *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi* qui, s'il n'est pas exclusivement orienté vers l'industrie, transpose une grande partie des idées figurant dans le rapport Gallois, tout en amendant certaines d'entre elles [42]. Complétant les propositions reprises par de nouvelles résolutions, le *Pacte* contient 35 décisions articulées autour des huit leviers d'actions suivants :

1. La mise en place d'un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)
2. Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité
3. Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation
4. Renforcer les solidarités de filière
5. Renforcer les exportations des entreprises françaises et l'attractivité de la France pour les entreprises étrangères

6. Améliorer les formations proposées aux jeunes et aux salariés
7. Stabiliser et simplifier l'environnement réglementaire et fiscal des entreprises
8. Moderniser l'action publique et l'impliquer dans l'effort pour stimuler les entreprises innovantes, améliorer la justice commerciale

La mesure la plus emblématique du *Pacte pour la compétitivité*, l'instauration du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), a été appliquée immédiatement, dès le 1^{er} janvier 2013. Elle reprend la suggestion du rapport Gallois de créer un « choc de compétitivité » en abaissant significativement le coût du travail pour les entreprises. Cependant, au lieu de réduire les charges sociales sur les salaires jusqu'à 3,5 SMIC, comme le proposait le rapport Gallois, un crédit d'impôt a été implémenté. Le seuil de la masse salariale prise en compte pour le calcul du CICE a également été modifié : de 3,5 SMIC à 2,5 SMIC. L'objectif affiché de la mesure étant le soutien à l'industrie, notamment celle confrontée à la concurrence internationale, ce choix a été questionné puisque le niveau des rémunérations dans les entreprises devant être ciblées est globalement supérieur à celui des salaires rentrant dans le champ d'application du CICE. Le débat autour de la pertinence du calibrage de la mesure et des résultats attendus est abordé plus en détail dans la partie 3.1.

Plusieurs actions ultérieures du gouvernement se situent dans le sillage du *Pacte pour la compétitivité*. Une mission de simplification des réglementations concernant les entreprises a été confiée en 2013 au député Thierry Mandon. Elle a été renforcée par la création du Conseil de la simplification pour les entreprises en janvier 2014 et la nomination de T. Mandon au poste de Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification en juin 2014. Le maintien du dispositif Jeune entreprise innovante jusqu'en 2016 correspond également à un des engagements du *Pacte pour la compétitivité*. A l'occasion de la rencontre du Président avec des chefs d'entreprises internationales en février 2014, une série de mesures précises pour encourager l'internationalisation des entreprises françaises, se situant dans la lignée du 5^{ème} levier du *Pacte*, a été annoncée [11]. Parmi elles, la création du « passeport Talent » pour faciliter l'accueil des étrangers avec des compétences recherchées en France et la fusion de l'AFII et d'Ubifrance.

Aujourd'hui, avec le nouveau *Pacte de responsabilité et de solidarité*, dont la mise en œuvre doit passer par des négociations et des accords de branche entre partenaires sociaux, le gouvernement poursuit son action en faveur de la compétitivité-coût des entreprises en allégeant les cotisations sociales [43]. A partir de 2015, les salaires au niveau du SMIC seront exonérés des cotisations patronales versées aux Urssaf, hors cotisations d'assurance chômage, et le barème d'allègements jusqu'à 1,6 SMIC sera modifié en conséquence. Les cotisations-famille seront abaissées de 1,8 point pour les salaires jusqu'à 3,5 Smic et de plus de 3 points pour les travailleurs indépendants. Ce nouveau dispositif¹¹ complètera le CICE, ajoutant 10 milliards d'euros d'allègements au 20 milliards d'euros de crédit d'impôt pour les entreprises. Comme le CICE, il ne s'agit pas d'une mesure spécifiquement ciblée sur l'industrie mais qui concerne l'ensemble des entreprises françaises.

2.2.2. Trois initiatives pour le redressement de l'industrie française

Alors que ces actions concernent tous les secteurs économiques, trois démarches ciblent plus particulièrement l'industrie. Un point majeur avancé par le rapport Gallois et développé dans le *Pacte pour la compétitivité* est celui sur la nécessité de développer la coopération et les solidarités

¹¹ D'autres volets du nouveau *Pacte de responsabilité et de solidarité* visent la réduction et la modernisation de la fiscalité des entreprises (coût de 11 milliards d'euros supplémentaires), le renforcement du processus de simplification de la réglementation et la modernisation du dialogue social. En contrepartie, les entreprises doivent prendre des engagements en termes d'emplois et de formation professionnelle, ces engagements devant être négociés par les partenaires sociaux dans les branches. Enfin, le dispositif prévoit aussi un soutien aux ménages modestes par l'allègement des cotisations salariales jusqu'à 1,3 SMIC et par la réduction de l'imposition sur les bas revenus pour un coût de 5 milliards d'euros [43 ; 44].

entre les entreprises intervenant le long des chaînes de valeur. Les relations peu coopératives entre donneurs d'ordres et sous-traitants sont évoquées comme un problème majeur pour le développement des activités industrielles et sont pointées comme étant un point faible de la France lors des comparaisons avec le secteur industriel allemand (voir partie 2.1.). Le *Pacte pour la compétitivité* adopte une approche de filières censée réunir et faire interagir les acteurs, PME et grandes entreprises, appartenant à des branches différentes mais interdépendantes pour encourager les solutions collectives aux difficultés, pour améliorer leur compétitivité, leur accès et leur position sur les marchés mondialisés et pour faciliter la gestion des évolutions des produits et des techniques.

C'est dans cet objectif d'élaboration et de mise en œuvre d'accords entre entreprises dont les activités sont fortement interdépendantes (contrats de filière) que la Conférence nationale de l'industrie a été refondée. En plus d'éclairer les autorités publiques sur l'état de l'industrie et d'émettre des suggestions pour stimuler les activités du secteur, le rôle du nouveau Conseil national de l'industrie (CNI) inclut le suivi de l'application des contrats de filière. Ceux-ci sont élaborés et pilotés par les comités stratégiques de filière (CSF), composés de représentants des organisations patronales, des organisations syndicales et des autorités publiques. Les contrats de filière reposent sur des engagements réciproques entre l'Etat et les industriels. Un exemple de ce fonctionnement est la promesse d'un volume important de commandes publiques par l'Etat au secteur ferroviaire en contrepartie de l'engagement des industriels sur le développement d'une nouvelle génération de TGV avant 2018 [14]. Le CNI compte actuellement 14 CSF qui ont presque tous élaboré leurs contrats de filière et entamé leur implémentation (la filière « Bois » n'a pas encore finalisé son contrat de filière). Les quatorze CSF, dont certains sont assez larges, couvrent, selon le rapport 2013 du CNI, presque la totalité de l'industrie française.

- Aéronautique
- Alimentaire
- Automobile
- Biens de consommation
- Bois
- Chimie et matériaux
- Eco-industries
- Ferroviaire
- Industries extractives et première transformation
- Industries et technologies de santé
- Mode et luxe
- Naval
- Nucléaire
- Numérique

La force contraignante de ces « contrats » semble reposer surtout sur la capacité de l'Etat à peser sur les choix des industriels, notamment à travers les commandes publiques et le financement. Elle est donc probablement variable selon la filière. L'efficacité du dispositif dépend ainsi principalement de l'implication volontaire des partenaires à qui il fournit un cadre propice à la discussion et à la mise en place d'actions collectives. Il n'y a pas de mécanisme d'évaluation indépendant prévu pour ces dispositifs, le suivi des contrats de filière relevant des compétences des CSF, c'est-à-dire des acteurs eux-mêmes. L'action des comités de filière est complétée par les travaux sur des sujets transversaux de cinq sections thématiques. Celles-ci peuvent être créées ponctuellement pour étudier une question précise et formuler des propositions (section « Concours publics à l'industrie » et « Accès au financement ») ou pour suivre la question de façon permanente (sections « Emplois et compétences », « Réglementation et simplification » et « Europe »). Le renforcement des filières représente la partie à effet le plus immédiat de l'action du CNI qui se décline en trois volets :

- Renforcer les filières en mutation et développer les filières essentielles dans lesquelles la France possède des positions fortes.
- Identifier les initiatives prioritaires pour faire émerger les filières d'avenir. Certains objectifs, tels que la voiture propre (électrique, hybride ou à très basse consommation, moins de 2l/km), ont déjà été fixés.

- Encourager les innovations de rupture, avec le soutien du Programme d'investissements d'avenir géré par le Commissariat général à l'investissement et la Banque publique d'investissement.

Ces trois volets des objectifs du CNI doivent, selon son rapport de 2013, assurer la compétitivité de l'industrie française à des horizons temporels successifs : le renforcement de l'industrie française d'aujourd'hui, le soutien aux filières émergentes de « demain » et, à travers les innovations de rupture, l'acquisition de positions fortes sur les marchés de « l'après-demain ». Les actions de relance de la dynamique des filières visent à renforcer l'industrie française actuelle. Deux autres initiatives viennent répondre aux questionnements sur les stratégies à adopter pour préparer et assurer la compétitivité de l'industrie française de « demain » et d' « après-demain » : les projets de *La nouvelle France industrielle* et le rapport de la commission *Innovation 2030*.

Les priorités de la politique industrielle à moyen terme, établies en septembre 2013 par le ministère du Redressement productif sous le nom de *La nouvelle France industrielle*, ont été identifiées en collaboration avec le CNI et la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), avec l'appui du cabinet McKinsey [39]. Trente-quatre « plans de reconquête » ont été présentés en vue de favoriser le développement de produits innovants et de renforcer la place des produits français sur les marchés mondiaux. Une équipe composée d'industriels, de représentants de l'Etat et du CNI et un chef de projet sont en charge de la mise en œuvre de chaque plan. Pour sélectionner les domaines à privilégier, trois critères ont été retenus :

- Se situer sur un marché en croissance ou présentant des perspectives de croissance forte dans l'économie mondiale.
- Nécessiter essentiellement des technologies dont la France a une bonne maîtrise et dont la diffusion dans l'économie entraînera une offre industrielle nouvelle.
- Disposer déjà d'un positionnement fort sur ce marché ou disposer d'un ensemble de structures académiques, technologiques, économiques et industrielles qui permettent de s'y positionner favorablement.

Les plans d'action sont concentrés principalement dans quelques domaines, l'énergie, les transports, les technologies numériques et la santé, et, en accord avec les critères de sélection, la dimension de l'innovation technologique y est très présente. En revanche, le choix des sphères d'investissement innovant de la France à un horizon plus lointain tient compte non seulement de l'aspect technologique mais également des besoins sociaux futurs qui conditionneront l'émergence et l'essor de nouveaux marchés.

Le rapport de la commission *Innovation 2030* prend comme point de départ de sa réflexion les évolutions attendues de l'environnement social, démographique et économique qui détermineront les « relais de croissance » des filières industrielles existantes, tout en refusant la distinction entre activités industrielles et de services [9]. Ainsi, les sept domaines (« ambitions ») identifiés dans le rapport cherchent à répondre à des préoccupations sociétales déjà présentes qui deviendront prégnantes à l'avenir: 1) stockage de l'énergie ; 2) recyclage des matières : métaux rares ; 3) valorisation des richesses marines : métaux présents dans les fonds marins et dessalement de l'eau de mer ; 4) protéines végétales et chimie du végétal ; 5) médecine individualisée ; 6) silver économie, l'innovation au service de la longévité ; 7) valorisation des données massives (big data). Le critère principal reste toutefois la capacité de générer de la croissance et des emplois en France et à accroître les exportations françaises.

En plus d'identifier les sphères porteuses de développement industriel, le rapport indique également un certain nombre d'actions à long terme qui seront essentielles pour améliorer le positionnement de l'économie française sur les marchés mondiaux : former à l'entrepreneuriat, encourager les parcours internationaux mais l'installation en France des jeunes, créer des occasions propices à

l'invention de biens nouveaux au travers d'interactions entre différents métiers, stabiliser l'action de l'Etat et la coordonner avec les acteurs territoriaux, simplifier la réglementation. Un changement essentiel pour encourager l'innovation serait la reconnaissance d'un principe d'innovation qui encouragera l'expérimentation et qui évitera les blocages qui peuvent être causés par l'application trop rigide du principe de précaution. Trouver l'équilibre entre l'exploration et l'adoption de nouvelles technologies et la protection contre des conséquences potentiellement néfastes des innovations apparaît, selon la Commission, fondamental pour éviter à la France d'être retardée dans la course à l'innovation par rapport à des pays qui mettent moins l'accent sur la sécurité.

Le plan *Nouvelle donne pour l'innovation*, lancé en novembre 2013, vise à compléter la démarche sectorielle de ces deux dernières initiatives au travers de 40 mesures transverses organisées autour de quatre axes : 1) réorganiser les politiques publiques en faveur de l'innovation ; 2) promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation ; 3) accroître l'impact économique de la recherche publique par le transfert technologique vers les entreprises ; 4) accompagner la croissance des entreprises par l'innovation [28].

3. Les enjeux : cohérence des actions et articulation des dispositifs

La réflexion sur les actions à engager pour assurer la place de la France dans l'économie mondialisée actuelle a donné lieu à plusieurs initiatives : rapports, création ou transformation des organismes chargés de l'élaboration et de l'application des politiques publiques, modification des réglementations. Certains aspects de l'approche gouvernementale, tels que l'importance accordée aux activités industrielles et l'évaluation de son potentiel de création d'emplois, ne sont pas unanimement partagés (voir partie 1.1.). Au-delà de la question des rôles respectifs de l'industrie et des services, plusieurs interrogations persistent sur l'articulation entre les divers dispositifs chargés de la mise en œuvre de la politique industrielle et sur la cohérence des mesures prévues par rapport aux objectifs affichés.

3.1. L'articulation entre les initiatives et le défi de la coordination entre les organismes en charge

Les trois analyses récentes des champs à privilégier par la politique industrielle ont donné lieu à des conceptions différentes des mesures qui permettront d'assurer le dynamisme de l'industrie française à des horizons temporels successifs : le renforcement des actions et des solidarités des filières ; les 34 plans de *La nouvelle France industrielle* et les 7 ambitions formulées par la commission *Innovation 2030*. Chacune de ces approches repose sur un périmètre organisationnel et décisionnel différent ne s'appuyant pas réellement sur des structures existantes, telles que les pôles de compétitivité et les branches. L'objectif de soutien à des projets collaboratifs innovants des pôles de compétitivité paraît pourtant proche des visées des trois initiatives. Les efforts pour établir certains pôles de compétitivité en pôles de référence mondiale dans les technologies clés et les secteurs de pointe ont pour but, tout comme les projets de *La nouvelle France industrielle* et de la commission *Innovation 2030*, d'assurer à la France un positionnement favorable sur les marchés d'avenir. Quant aux organisations de branche, elles ne sont pas remises en cause par les nouvelles politiques. Les modalités du *Pacte de responsabilité*, notamment les contreparties aux allègements de cotisations sociales patronales, devront être négociées au niveau des branches, lieu privilégié des négociations collectives. La mise en place des trois initiatives majeures implique cependant la création de structures nouvelles qui devront collaborer et se coordonner avec les organismes existants.

L'annonce d'une politique de filières renforcée en janvier 2013 cherche à encourager la collaboration entre acteurs intervenant le long d'une chaîne de valeur. La filière regroupe des entreprises ayant des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini. Chaque filière recouvre généralement plusieurs branches et l'élaboration ainsi que l'application du

« contrat de filière » reposent sur le Conseil stratégique de filière (voir partie 2.2.1.). Les 34 plans de *La nouvelle France industrielle*, qui identifient les domaines de développement les plus prometteurs pour l'industrie française et qui visent à constituer les filières d'avenir, nécessitent également l'implication de nombreux acteurs. L'animation de chaque plan repose sur un chef de projet et nécessite aussi le concours de plusieurs branches. Enfin, l'engagement dans les sept domaines où se jouerait la position de l'industrie française sur les marchés internationaux à l'horizon de 2030, passerait par des concours d'innovations couvrant un assez large éventail d'activités dans le but de stimuler l'entrepreneuriat et l'investissement dans les champs innovants sélectionnés.

Les différences dans la conception même des actions gouvernementales préconisées nécessitent la coordination de plusieurs structures pour leur mise en œuvre. Le rapport du CNI 2013 propose une certaine clarification de l'articulation entre trois niveaux d'implémentation : les branches, les filières et les comités des 34 plans industriels. Les trois branches principales qui composent chaque filière ont été identifiées selon le critère de la part de leurs effectifs par rapport à ceux de l'ensemble de la filière. Une même branche peut non seulement faire partie de plusieurs filières mais aussi être « dominante » dans plusieurs d'entre elles. Ainsi, la branche de la métallurgie est classée première dans les quatre filières de transport (aéronautique, automobile, ferroviaire et naval) et deuxième dans la filière « Biens de consommation ». Dans son rapport, le CNI reconnaît que, dans la pratique, la qualité de l'articulation branche/filière est, pour le moment, assez variable et que la bonne coordination entre les deux types de structures est un enjeu central pour la réussite de l'approche de filière. Une des voies proposées pour faciliter la collaboration entre ces deux niveaux est de rationaliser le nombre de branches, considéré excessif. D'autres défis identifiés résident dans les modalités de la collaboration entre les CSF et les CSF régionaux et le rapprochement avec les organisations du secteur tertiaire. Etant donné les interdépendances grandissantes entre industrie et services, l'association de ces derniers à certains travaux des comités de filière au CNI paraît essentielle pour la réussite des actions visant à améliorer la compétitivité des productions industrielles. Une action efficace des filières pourrait également nécessiter la réorganisation des organisations patronales et syndicales pour adapter leurs réflexions et structures et mieux répondre aux enjeux des filières. Relevant de logiques différentes, les niveaux des découpages statistiques des activités productives et des lieux de négociation sociale évoluent indépendamment et n'ont, en conséquence, pas nécessairement des correspondances exactes.

Le volet à moyen terme de la politique industrielle, la réalisation des 34 plans industriels, soulève également des questions quant au fonctionnement des organismes chargés de sa mise en œuvre. Un comité stratégique de filière principal est identifié pour chaque plan et, dans la majorité des cas, plusieurs CSF associés doivent participer à son implémentation. L'animation du plan, mobilisant plusieurs CSF, dont chacun regroupe plusieurs branches, paraît a priori peu aisé au vu des difficultés déjà évoquées de construction de l'action des CSF par rapport aux structures existantes, notamment les branches. L'engagement dans les sept ambitions de la commission *Innovation 2030* repose sur un principe différent, indépendant de l'approche de filières, celui des concours cherchant à encourager le développement de l'innovation et de la production dans les domaines choisis.

En parallèle de ces trois initiatives majeures, se situe l'action du Commissariat général de l'investissement, chargé de la gestion du Programme des investissements d'avenir (PIA). L'objectif du PIA est également de stimuler l'innovation dans certains champs considérés particulièrement prometteurs pour l'économie française. S'il détermine les orientations des investissements et les cahiers des charges et assure le suivi des projets, la gestion des fonds du PIA elle-même relève des compétences de plusieurs autres organismes : l'ANR, l'ADEME, la CDC, l'ANRU, le CNES, etc. Une partie des investissements d'avenir est gérée par le nouvel acteur public, la Banque publique d'investissement (BPIFrance), créée en janvier 2013. La BPI a absorbé plusieurs structures existantes (Oséo, FSI, CDC Entreprises et FSI Régions), simplifiant ainsi le paysage des structures de financement

pour les TPE, PME et ETI auxquelles elle s'adresse prioritairement¹². Enfin, un autre relais de transmission important de la politique industrielle, et dont l'action sort du cadre des trois approches récemment développées, est l'Agence des participations de l'Etat. Son portefeuille de 110 Mds d'euros lui permet d'investir et de peser (même si de façon limitée) dans les secteurs que les gouvernements considèrent comme stratégiques ou prioritaires [35].

L'efficacité et la coordination de l'action des différentes structures qui interviennent dans la mise en œuvre des initiatives (pôles de compétitivité, branches, filières, plans, ambitions et investissements d'avenir), cherchant à garantir une place pour la France sur les marchés « d'avenir », restent à découvrir. De même, les visions sur les évolutions de l'industrie se positionnant sur des horizons temporels différents, les mécanismes de passage d'une organisation des structures économiques à la suivante, ne paraissent pas être clairement établis. Cette accumulation d'organisations et la superposition entre certains de leurs objectifs et domaines d'intervention entraînent le risque d'une bureaucratisation excessive de la politique industrielle.

LES NOMBREUX CONTRIBUTEURS A L'ELABORATION DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'implication d'organismes variés ne se limite pas à l'étape de l'implémentation des politiques industrielles. La définition de la stratégie de développement de l'industrie en France rentre également dans le champ de compétences de plusieurs structures en dehors des ministères concernés et des agences publiques associées¹³ : le Conseil d'analyse économique (CAE), le Conseil économique, social et environnemental (CESE), France Stratégie, le Conseil national de l'industrie (CNI) et, pour la politique d'investissement de l'Etat, également le Commissariat général à l'investissement (CGI). Alors que certaines sont généralistes, traitant une grande variété de sujets parmi lesquels les questions économiques et industrielles (CESE, CGSP), d'autres sont spécifiques, spécialisées dans les analyses économiques, voire précisément dans le domaine de la politique industrielle (CAE, CNI, CGI).

Les organismes généralistes sont des lieux politiques de réflexion sur la formulation des politiques économiques réunissant des acteurs variés. Le CESE, la troisième assemblée constitutionnelle, représente les différentes composantes de la société française, réparties dans trois groupes socio-professionnels (des acteurs de la vie économique et du dialogue social, de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative, de la protection de la nature et de l'environnement). Deux de ses sections thématiques sont consacrées aux travaux économiques, la politique industrielle entrant surtout dans le champ d'intérêt de la section « Activités économiques ». France Stratégie a remplacé en avril 2013 le Centre d'analyse stratégique, lui-même successeur du Commissariat général du plan. De façon similaire au CESE, c'est une structure généraliste¹⁴ réunissant des spécialistes, des représentants des partenaires sociaux et de la société civile. L'implication de France Stratégie dans le domaine des politiques économiques est assez marquée : la commission de suivi du CICE y est rattachée et l'initiative « La France dans 10 ans » comporte un volet spécifique dédié au modèle productif français.

¹² L'activité de la BPI est structurée autour de deux branches : BPI Investissement et BPI Financement. Si son action est ciblée surtout sur les PME, la BPI peut toutefois entrer dans le capital des grandes entreprises considérées comme stratégiques pour l'économie française [4]. Pour renforcer son soutien aux projets d'internationalisation des entreprises, elle collabore avec UbiFrance et Coface, deux organismes qui assistent les entreprises françaises dans leurs démarches d'exportation.

¹³ Par exemple, la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), créée en janvier 2009, peut intervenir à la fois dans la conception des politiques publiques et dans leur mise en œuvre.

¹⁴ En conséquence, France Stratégie collabore avec des structures dédiées au domaine économique (le CAE, le CNI, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)) mais aussi avec des organismes à compétences sectorielles : Conseil d'orientation des retraites, Conseil d'orientation pour l'emploi, Haut conseil de la famille, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut conseil du financement de la protection sociale.

Trois organismes spécialisés contribuent également à la réflexion et à l'élaboration des politiques économiques : le CAE, le CGI et le CNI. Les deux premiers, le CAE et le CGI, sont des structures de nature plutôt technique, dont les analyses et les recommandations sont basées sur les travaux d'experts (chercheurs et personnes issus des secteurs public et privé). Le rôle du CGI ne se limite cependant pas à l'éclairage des autorités publiques car il intervient également de façon active dans la mise en œuvre de certains aspects de la politique industrielle au travers de la gestion du PIA (voir ci-dessus). Le CNI, qui a remplacé la Conférence nationale de l'industrie en février 2013, est lui dédié spécifiquement aux enjeux du développement industriel. En plus des fonctions d'expertise et d'application de la politique industrielle, le Conseil revêt également une dimension politique qui se traduit par une composition incluant des représentants des industriels, des organisations syndicales de salariés et de l'administration publique (voir partie 2.2.1.).

La performance de l'industrie étant liée à un ensemble de sphères institutionnelles interdépendantes, les actions d'autres organismes dans leurs domaines respectifs peuvent influencer la compétitivité des entreprises industrielles. Les décisions de l'Autorité de la concurrence peuvent avoir des conséquences majeures sur les entreprises de certains secteurs. Deux exemples d'initiatives gouvernementales récentes, qui peuvent avoir des effets positifs sur les entreprises industrielles sans qu'elles en soient les cibles exclusives, sont la mise en place du Conseil de la simplification de la réglementation concernant les entreprises et la création du Conseil national éducation économie qui doit améliorer l'articulation entre le système éducatif et les besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Ce panorama, non exhaustif, des structures intervenant dans le processus de formulation, de décision et d'application des politiques publiques à destination de l'industrie donne une idée de la variété de leurs missions, organisation et fonctionnement. Cette profusion d'organismes impliqués dans la définition des politiques industrielles fournit de multiples occasions aux partenaires sociaux et aux représentants des autorités publiques de se retrouver pour se concerter et collaborer. Le risque, en revanche, est de voir les capacités d'action se diluer si elles sont réparties entre un nombre d'acteurs trop important dont les champs d'intervention ne sont pas délimités assez clairement.

3.2. La conception des mesures par rapport aux objectifs

En dehors de la question de l'articulation entre les organismes qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique industrielle, la cohérence des mesures par rapport aux objectifs fixés constitue un autre enjeu essentiel pour les politiques publiques. Une question qui peut se poser également est celle de l'ampleur du soutien public consacré au secteur industriel étant donné que la réindustrialisation de la France est mise en avant comme objectif majeur de la politique économique française. Malgré le pari pris dans *le Pacte pour la compétitivité* pour la montée en gamme des produits français, les critères d'attribution feraient que certains soutiens publics n'y contribueraient que faiblement. Ainsi, les actions gouvernementales peuvent être examinées sous deux angles :

- Les choix d'allocation des aides : Quelle répartition des fonds entre l'industrie et les autres secteurs ?
- Leur efficacité potentielle par rapport aux objectifs : Quelle utilisation en font les entreprises ?

Le rapport Gallois souligne qu'en conséquence de l'orientation des aides publiques vers les bas salaires, celles-ci ont un impact positif limité sur l'industrie qui se caractérise par des niveaux de rémunération plus élevés. Pour créer un « choc de compétitivité » capable de relancer l'activité industrielle en France, la nécessité d'un transfert de charges sociales sur les salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC vers la fiscalité et la réduction des dépenses publiques est mise en avant. Toutefois, le dispositif

réellement adopté à partir de 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), ne s'applique que sur les rémunérations ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC. De fait, il renforce ainsi la concentration de l'intervention publique sur les bas salaires et, donc, en grande partie, sur les secteurs non industriels. Ainsi, selon le rapport de suivi du CICE de 2013, 62,8% de la masse salariale de l'industrie manufacturière est concernée par rapport à une moyenne sectorielle de 65,7% (Tableau 2, [7]). Parmi les 18 secteurs concernés par le CICE, c'est le secteur qui en bénéficie le plus, 18,3% du montant du CICE, devançant de peu le secteur du commerce (17,6%). Au final, le CICE ne cible pas particulièrement l'industrie et plus de 80% de son volume est alloué aux secteurs non-industriels. Les gains de compétitivité des entreprises situées en amont de la chaîne de valeur peuvent cependant renforcer l'effet direct sur la compétitivité des productions industrielles.

Tableau 2. Part de la masse concernée par le CICE, par secteur (en %)

Ensemble	65,7
B – Industries extractives	70,7
C – Industrie manufacturière	62,8
D – Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	47,2
E – Eau ; assainissement, déchets, dépollution	68,3
F – Construction	80,6
G – Commerce	70,8
H – Transports, entreposage	73,9
I – Hébergement, restauration	89,9
J – Information, communication	39,3
K – Finance, assurance	35,1
L – Activités immobilières	64,4
M – Activités spécialisées, scientifiques, techniques	43,2
N – Services administratifs, soutien	85,3
O – Administration publique	71,4
P – Enseignement	66,7
Q – Santé humaine et action sociale	82,7
R – Arts, spectacles et activités récréatives	63,6
S – Autres activités de services	79,3

Source : INSEE, DADS 2011 (complet semi-définitif) à partir du rapport du Comité de suivi du CICE, 2013

Concernant l'ensemble plus large des interventions publiques, selon les estimations du CNI, l'industrie perçoit 7% (3Md€) du montant global des aides publiques ciblées et 14% (15Md€) de l'ensemble des dispositifs financiers de soutien, y compris ceux non-dédiés (CIR¹⁵, CICE, allègements des cotisations sur les bas salaires). Ces montants sont à mettre en perspective par rapport à la contribution du secteur industriel à l'économie française : 12,5% de la valeur ajoutée en 2011 [10]. La part globale des aides publiques dont bénéficie l'industrie paraît donc comparable à son poids économique. Cela n'indique pas d'effort marqué en faveur du secteur malgré les annonces politiques sur le caractère central de l'industrie dans la politique économique.

Cette répartition des aides selon leur nature soulève la question de la cohérence entre, d'une part, les dispositifs adoptés et leurs modalités et, d'autre part, les visées affichées. Les restrictions européennes sur les interventions publiques ciblées, i.e. intervenant sur des projets précis, contribuent à la prépondérance des aides génériques, liées à la nature de la dépense (81% des interventions économiques de l'Etat alloués à l'industrie). Le calibrage de certaines aides non spécifiques, comme le CICE, est questionné, notamment par rapport aux objectifs de soutien renforcé aux activités industrielles et de montée en gamme des produits français [10 ; 24]. L'accent mis sur les bas salaires n'encouragerait pas l'innovation, pourtant considérée comme indispensable pour réaliser le repositionnement qualitatif des entreprises françaises. L'innovation est indissociable

¹⁵ Avec 63% des fonds perçus par l'industrie, l'allocation du CIR est plus favorable au secteur que le CICE [10].

des emplois qualifiés et ceux-ci, à cause de leurs rémunérations plus élevées, ne sont concernés ni par les dispositifs d'allègement des cotisations, ni par le crédit d'impôt¹⁶. Ces mesures risqueraient donc de renforcer la spécialisation de la France dans la production industrielle de milieu de gamme, fortement dépendante de la compétitivité-prix [27, 45].

La question de l'utilisation du CICE par les entreprises se pose également : le supplément de fonds peut servir à l'investissement et à l'embauche mais aussi à baisser les prix, à augmenter les salaires ou les marges. En conséquence, au vu du coût pour les finances publiques, le CNI s'interroge sur la pertinence de ces mécanismes génériques et de leurs paramètres de couverture pour remplir leur mission de soutien à l'industrie. Les premiers indicateurs sur les intentions des entreprises, dans l'enquête de conjoncture de l'INSEE [30], montrent des résultats mitigés. Si respectivement 46% et 31% des entreprises industrielles comptent utiliser le CICE pour investir et embaucher (53% et 43% dans les services), en moyenne 50% du crédit d'impôt devrait servir au maintien ou à l'accroissement des marges. Il paraît donc difficile de juger a priori l'impact réel du CICE sur le comportement des entreprises et son potentiel pour atteindre ses objectifs d'investissement et d'emploi. Les travaux d'évaluation annoncés par le CGSP devraient permettre de mieux connaître les résultats et l'efficacité du dispositif.

La mise en place du CICE a eu pour conséquence, selon Sauviat et Serfati (2013), de focaliser l'attention de façon excessive sur la compétitivité-prix des entreprises et tout particulièrement sur son aspect coût du travail [45]. En conséquence, les autres composantes de la compétitivité-prix (coût du capital et des consommations intermédiaires) ainsi que d'autres facteurs de compétitivité (compétitivité hors-prix, spécialisation internationale, structure du système productif, environnement) n'ont pas été autant intégrés dans la politique industrielle. Pour stimuler la compétitivité globale d'une entreprise ou d'un secteur, les politiques publiques peuvent agir aussi sur les différentes dimensions de son environnement : contexte fiscal, social et réglementaire, système éducatif, services publics, système bancaire et financier, infrastructures et réseaux [6].

3.3. De la recherche à l'industrialisation : quels outils de financement de l'innovation ?

Les rapports visant à définir l'orientation de la politique industrielle française à moyen-long termes¹⁷ (*La nouvelle France industrielle, commission Innovation 2030*) ont accordé une place centrale à la technologie et au soutien de l'innovation sur les marchés jugés porteurs. Cependant, le développement des « filières d'avenir » implique également de s'intéresser à l'ensemble du parcours partant de la recherche et aboutissant à l'industrialisation de nouveaux produits. La fluidité de ce cheminement représente un enjeu majeur pour la réussite des stratégies de positionnement de la France sur des secteurs innovants. Le passage de la R&D à l'innovation et à la commercialisation se révèle être un moment particulièrement périlleux pour les entreprises. Décisif pour leur développement, il intervient souvent quelques années après la création des entreprises [10]. Les besoins de fonds sont importants lors de l'industrialisation des innovations alors que c'est un point où le soutien public est particulièrement faible et le déficit de fonds d'investissement privés en France le plus préjudiciable [25]. Cependant, il ne s'agit pas d'une difficulté spécifique à la France. Le rapport du consortium Ecorys de 2012 pour la Commission Européenne sur l'internationalisation des chaînes de valeur souligne également l'existence à l'échelle européenne de ce problème de valorisation commerciale insuffisante de la recherche [13].

¹⁶ Certaines activités qui peuvent être incorporées dans les produits manufacturiers et qui contribuent à leur compétitivité, comme les services de prestations intellectuelles, bénéficient également très peu des allègements de charges à cause des rémunérations élevées dans ces secteurs [19].

¹⁷ Dans le rapport Gallois, qui est centré plutôt sur le rétablissement de la compétitivité industrielle à court terme, une dimension technologique est également présente à travers la proposition des domaines d'intervention à privilégier par le Commissariat général à l'investissement : technologies génériques, santé et économie du vivant, transition énergétique.

L'étape la plus en aval de l'innovation inclut des aspects qui ne relèvent pas de la R&D, tels que la mise en place d'installations pilotes, de prototypes ou le design. En France, l'effort technologique et de développement est concentré sur les étapes en amont du cycle industriel. Le soutien de l'Etat, notamment à travers le CIR, est aussi majoritairement dédié aux premières étapes du parcours de l'innovation et renforce cet état de fait. En parallèle, les aides publiques aux entreprises se réduisent fortement avec l'âge de celles-ci, ce qui complique l'obtention des fonds nécessaires au moment de commercialiser des produits innovants. En conséquence, le CNI propose de réorienter certaines aides à la création d'entreprises vers leurs premières années d'existence et de renforcer les soutiens aux étapes en aval des projets innovants pour faciliter leur industrialisation. Une telle reconfiguration de l'action publique risque tout de même de se heurter aux règles communautaires de concurrence interdisant l'intervention publique ciblée en dehors du domaine de la R&D. Le Crédit d'impôt innovation, inscrit dans la loi de finances 2013, peut apporter une première réponse au problème. Il étend partiellement le CIR aux dépenses d'innovation, technologique ou non technologique, des PME, y compris les dépenses de design, de conception de prototypes et d'installations pilotes. Selon le rapport Gallois, il est aussi envisageable de soutenir l'industrialisation des innovations des PME et des ETI par l'action de la BPI, conjointement avec des fonds privés.

Conclusion

L'industrie ayant été identifiée comme une source majeure des difficultés de l'économie française, la question du choix de modèle productif à développer se pose : maintenir l'industrie ou donner la priorité aux services et réduire du secteur manufacturier. Les annonces gouvernementales s'efforcent de montrer que la France a fait le pari d'une politique industrielle active. Trois initiatives récentes (*le Pacte pour la compétitivité*, *La nouvelle France industrielle* et la commission *Innovation 2030*) ont esquissé les actions à mener et les domaines à développer à des horizons successifs pour assurer au pays un positionnement favorable sur les marchés mondiaux des produits industriels. Ces visions des priorités de l'intervention publique reposent sur des logiques différentes et nécessitent la coordination entre acteurs existants et nouvellement créés. Cette complexité de la mise en œuvre de la politique industrielle pourrait se voir accrue avec l'imbrication progressive entre industrie et services et l'association potentielle de nouveaux acteurs (tels que la Commission nationale des services). Le choix des actions à mener pour favoriser la réindustrialisation ainsi que l'innovation et leur mise en œuvre représente ainsi des défis importants. Outre les enjeux de la conception et de l'application de mesures concrètes, il paraît essentiel d'établir une vision claire du modèle productif souhaité et de tenir compte dans les politiques publiques de l'ensemble des facteurs qui influencent et conditionnent la compétitivité industrielle.

Les politiques industrielles menées en France s'inscrivent dans un contexte européen devenu également plus sensible au maintien de la place de l'industrie dans l'économie. Si la politique de la concurrence est devenue prépondérante dans les politiques économiques communautaires, l'intérêt pour les politiques industrielles au niveau de l'Union européenne semble croissant. La politique industrielle constitue l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020 et cette préoccupation grandissante a mené à un objectif ambitieux de relèvement de la part de l'industrie à hauteur de 20 % du PIB européen d'ici à 2020 [10]. Cette tendance est visible aussi dans la communication de la Commission européenne sur la politique industrielle, en octobre 2012 [17]. Ainsi, dans une certaine mesure, l'orientation des politiques économiques françaises vers le soutien à l'industrie trouve écho au niveau européen. La formulation et la coordination de politiques industrielles au niveau communautaire présentent des défis importants déjà perceptibles dans les difficultés de mise en place d'une politique nationale claire et cohérente.

Bibliographie

- [1] Autor, David, Dorn, David, "The growth of low-skill service jobs and the polarization of the US labor market", *American Economic Review*, vol. 103(5), pp. 1553-1597, 2013
- [2] Banque mondiale, *World Development Indicators*
- [3] Bertrand, Hugues, « Synthèse et perspectives : comment repenser la politique industrielle ? », dans *Susciter une nouvelle ambition industrielle pour la France*, Les cahiers Lasaire n°42, pp. 103-117, mars 2011
- [4] Banque publique d'investissement, *Doctrine d'intervention de Bpifrance*
- [5] Centre Etudes et Prospective, « Relocalisations, Entreprises et Territoires », *Lettre du CEP*, n°14 janvier 2014
- [6] CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGPME, MEDEF, UPA, *Approche de la compétitivité française*, juin 2011
- [7] Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, *Rapport 2013*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, octobre 2013
- [8] Commissariat général à la stratégie et à la prospective, *Quelle France dans 10 ans : Quel modèle productif ?*, Note d'introduction au débat national, septembre 2013
- [9] Commission Innovation 2030, *Un principe et sept ambitions pour l'innovation*, sous la présidence d'Anne Lauvergeon, octobre 2013
- [10] Conseil national de l'industrie, *Rapport du Conseil national de l'industrie*, 2013
- [11] Conseil stratégique de l'attractivité, *Invest in France*, 17 février 2014
- [12] Crozet, Matthieu, Milet, Emmanuel, « Vers une industrie moins... industrielle? », *La Lettre du CEPII*, n°341, février 2014
- [13] Danish Technological Institute, *Internationalisation and fragmentation of value chains and security of supply: Final report*, FWC sector competitiveness studies, publié par la Commission Européenne, 2012
- [14] DGCIS, « Les contrats de filière, une priorité du Conseil national de l'industrie », *La DGCIS et vous*, 5 mars 2013 <http://dgcis-et-vous.dgcis.gouv.fr/005/a-la-une.html>
- [15] DGCIS, « Les relocalisations: une démarche multiforme qui ne se réduit pas à la question du coût de la main-d'œuvre », *Le 4 Pages*, n°3, mars 2014
- [16] Eurofound, "Employment polarisation and job quality in the crisis", *European Jobs Monitor 2013*
- [17] European Commission, *A Stronger European Industry for Growth and Economic Recovery*, Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, COM(2012) 582, 10 October 2012
- [18] Fayolle, Jacky, *Marché du travail: la polarisation ajoutée à la segmentation*, Billet de *Défricheurs du social*, mai 2014
- [19] Ferrand, Denis, *Les enjeux de la compétitivité des services de prestations intellectuelles pour la compétitivité globale*, Coe-Rexecode, janvier 2014
- [20] Ferrero, Guillaume, Gazaniol, Alexandre, Lalanne, Guy, « L'industrie : quels défis pour l'économie française ? », *Lettre Trésor-Eco*, n°124, février 2014
- [21] Fontagné, Lionel, Lorenzi, Jean-Hervé, *Désindustrialisation, délocalisations*, Conseil d'analyse économique, février 2005

- [22] Fontagné, Lionel, Mohnen, Pierre, Wolff, Guntram, *Pas d'industrie, pas d'avenir?*, Note du Conseil d'analyse économique, n°13, juin 2014
- [23] France Stratégie, *Quelle France dans dix ans? Investir dans le redressement économique*, rapport thématique, sous la direction d'Anne Epaulard et Christel Gilles, juin 2014
- [24] Fried, Michel, *Crédit d'impôt : choc de compétitivité ou choc récessif ?*, Billet Lasaire, 29 novembre 2012
- [25] Gallois, Louis, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Commissariat général à l'investissement, 5 novembre 2012
- [26] Gauron, André, « L'industrie, a-t-elle encore un avenir en France ? », dans *Susciter une nouvelle ambition industrielle pour la France*, Les cahiers Lasaire n°42, pp. 9-24, mars 2011
- [27] Gauron, André, *La France dans 10 ans : les défis à relever*, Note Lasaire n°37, novembre 2013
- [28] Gouvernement français, *Une nouvelle donne pour l'innovation*, 5 novembre 2013
- [29] INSEE, *Tableaux de l'économie française*, coll. Insee Références, 2014
- [30] INSEE, *Conjoncture française*, mars 2014
- [31] INSEE, *Enquête sur les investissements dans l'industrie*, avril 2014
- [32] Kinkel Steffen, Maloca, Spomenka, "Drivers and antecedents of manufacturing offshoring and backshoring - A German perspective", *Journal of Purchasing & Supply Management*, vol. 15, pp. 154-165, 2009.
- [33] Kinkel Steffen, "Trends in production relocation and backshoring activities: Changing patterns in the course of the global economic crisis", *International Journal of Operations & Production Management*, vol. 32(6), pp. 696-720, 2012.
- [34] Landier, Augustin, Thesmar, David, *10 idées qui coulent la France*, Flammarion, 2013
- [35] Les Echos, « L'Etat peut être un actionnaire stratégique tout en mobilisant son portefeuille pour se désendetter : interview avec David Azéma », 29.04.2014, p. 6
- [36] Mathieu, Catherine, Sterdyniak, Henri, « Face aux délocalisations, quelle politique économique en France ? », *Revue de l'OFCE*, n°94, 2005, pp. 161-192
- [37] McKinsey Global Institute, *Manufacturing the future: The next era of global growth and innovation*, 2012
- [38] McKinsey, "Shaping the future of manufacturing", *McKinsey Quarterly*, 2014, n°1
- [39] Ministère du redressement productif, *La nouvelle France industrielle*, 12 septembre 2013
- [40] Observatoire du financement des entreprises, *Rapport sur la situation économique et financière des PME*, janvier 2014
- [41] Passet, Olivier, *La France dans 10 ans : quelle évolution de notre modèle productif ?*, Xerfi-Synthèse n°3, novembre 2013
- [42] Premier ministre, *Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi*, 6 novembre 2012
- [43] Premier ministre, *Vérité, efficacité, confiance*, Déclaration de politique générale du Premier ministre, 8 avril 2014
- [44] Premier ministre, *Les contours du Pacte de responsabilité et de solidarité*, 24 avril 2014 <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-contours-du-pacte-de-responsabilite-et-de-solidarite>
- [45] Sauviat, Catherine, Serfati, Claude, *La compétitivité de l'industrie française : évolution des débats, initiatives et enjeux*, document de travail de l'IRES n°04.2013, mai 2013

- [46] The Economist, "Here, there and everywhere", Special Report on Outsourcing and Offshoring, 19-25 janvier 2013
- [47] The Economist, "The onrushing wave", Briefing: The future of jobs, 18-24 janvier 2014, pp. 18-21
- [48] The Economist, "Rise of the robots", 29 mars-4 avril 2014, p. 9
- [49] World Economic Forum, *The Future of Manufacturing: Opportunities to drive economic growth*, A World Economic Forum Report en collaboration avec Deloitte Touche Tohmatsu Limited, 2012

Liste des sigles

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFII : Agence française pour les investissements internationaux

ANR: Agence nationale de la recherche

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

BPI : Banque publique d'investissement

CAE : Conseil d'analyse économique

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CGI : Commissariat général à l'investissement

CGSP: Commissariat général à la stratégie et à la prospective

CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CIR : Crédit d'impôt recherche

CNES : Centre national d'études spatiales

CNI : Conseil national de l'industrie

CSF : Comité stratégique de filière

FSI : Fonds stratégique d'investissement

PIA : Programme d'investissements d'avenir